



APPEL UNITAIRE INTERSYNDICAL

Le 15 mars 2010

la Convention Collective Nationale 66 aura 44 ans !

A cette occasion, les fédérations syndicales CFE-CGC, CFTC, CGT appellent l'ensemble des salariés à s'exprimer largement dans les établissements et services en faveur de la défense et de l'amélioration de l'outil garantissant la qualité de nos pratiques.

Les pouvoirs publics, suivis par les employeurs, veulent transformer le secteur de l'action sociale à but non lucratif en un espace de mise en concurrence des associations et de leurs personnels, tout comme ce qui se pratique aujourd'hui dans le domaine de la santé.

Les dispositifs de la loi «Hôpital Patients Santé Territoires» sont d'ores et déjà à l'œuvre... Les Agences Régionales de Santé (A.R.S.), les contrats d'objectifs et de moyens (C.P.O.M.) sont en place pour la poursuite de « baisse des coûts » en tous genres qui vont à l'encontre des besoins des usagers et des personnels.

Les salaires en berne, la déqualification, la suppression de l'indemnisation des trois jours de carence de la sécurité sociale, la réduction de l'ancienneté, la remise en cause des congés payés supplémentaires conventionnels sont quelques exemples (...) des attaques menées à l'encontre des salariés qui pourtant, sont les seuls garants d'un service rendu de qualité.

Cette attitude est incompréhensible car elle mène au sabotage de notre action auprès des usagers, elle est inadmissible !

Les fédérations syndicales **CFE-CGC, CFTC, CGT** mettent toujours en avant les revendications pour la défense et l'amélioration de la convention collective.

1. La CCNT 66 doit maintenir son **caractère national** garant des **missions de service public** et de **nature volontairement non lucrative de notre secteur**.
Nous ne voulons pas d'un « socle » conventionnel national à minima.
2. La CCNT 66 doit rester structurée autour des **qualifications**, des **diplômes nationaux** et **des métiers** qui sont reconnus dans tout le secteur, en y **intégrant les nouveaux métiers**.
Les grilles de classification doivent tenir compte de ces éléments et non des critères « classants ».
3. Nous réclamons **d'urgence, une revalorisation générale des salaires, en premier lieu pour** les débuts de carrière, ceci sans altérer les rémunérations des salariés les plus anciens.
4. Nous revendiquons **le maintien et la généralisation pour tous les personnels des congés annuels supplémentaires**, éléments essentiels du contrat collectif conventionnel, lesquels représentent tant un atout pour attirer et fidéliser les salariés, qu'une compensation nationale des efforts réalisés par les salariés pour répondre aux fortes sollicitations des usagers de notre secteur.

**Ce 15 mars 2010, nous fêtons notre convention....
mettons l'imagination au pouvoir !**

Toutes les formes d'expression peuvent être les bienvenues pourvu qu'elles associent le plus grand nombre de salariés à l'action (réunions d'information, regroupements conviviaux, débrayages, délégations vers les employeurs, vers les élus locaux, assemblées générales des personnels, etc.) ; elles traduiront la ferme volonté des salariés de voir leur travail reconnu à sa juste valeur et d'obtenir des conditions de travail et salariales décentes.

**Ces formes d'actions sont à décider localement
pour rassembler dans une dynamique unitaire.**

Elles doivent faire l'objet d'un recensement national effectué par les fédérations afin de démontrer la force du mouvement et contrer les prétentions des employeurs.

Pour ce faire, les informations concernant la forme et le nombre de salariés dans l'action, sont à faire parvenir à :

Fédération Française de la Santé, de la Médecine et de l'Action Sociale CFE-CGC :
39, rue Victor Massé 75009 Paris – Téléphone : 01-48-78-49-49 ; E-mail : ffass@cfecgc.fr

Fédération CFTC Santé Sociaux : 10 rue Leibniz 75018 Paris - Téléphone : 01-42-58-58-89 ; E-mail : fede@cftc-santesociaux.fr

Fédération Santé et Action Sociale CGT : 263, rue de Paris 93515 Montreuil Cedex - Téléphone : 01-48-18-20-89 ; E-mail : ufas@sante.cgt.fr

**ENSEMBLE,
FÊTONS DIGNEMENT L'ANNIVERSAIRE DE NOTRE CONVENTION !
ASSURONS LUI UN AVENIR POUR QU'ELLE RESTE ENCORE
LONGTEMPS L'OUTIL QUI GARANTISSE NOS CONDITIONS DE
TRAVAIL, NOS REMUNERATIONS ET LA QUALITE DE PRISE EN
CHARGE DES USAGERS...
L'HEURE N'EST PAS A SA RETRAITE !**

Paris, le 16 février 2010.